

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES ET organismes intéressés par un projet de règlement de modification au :

1. Règlement de plan d'urbanisme révisé 2010-011
2. Règlement sur les conditions d'émissions des permis de construction 2010-015
3. Règlement de lotissement 2010-013
4. Règlement de zonage 2010-012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 5 décembre 2011, le Conseil a adopté les projets de règlement suivants:

« Projet de règlement numéro 2011-015
modifiant le plan d'urbanisme révisé
portant le numéro 2010-011 »

« Projet de règlement numéro 2011-016
modifiant le règlement sur les conditions
d'émissions des permis de construction
portant le numéro 2010-015 »

« Projet de règlement numéro 2011-017
modifiant le règlement de lotissement
portant le numéro 2010-013 »

« Projet de règlement numéro 2011-018
modifiant le règlement de zonage 2010-012 »

- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 9 janvier 2012, à 20h00**, au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Les projets contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Ces projets de règlement affectent les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS

Objet :

La modification du règlement de plan d'urbanisme révisé 2010-011 se décrit ainsi :

- A) Modification de l'article 3.3.4
Affectation agro-forestière.
- B) La modification du règlement 2010-015 sur les conditions d'émission de permis de construction se décrit ainsi :
 - a) Modification de l'article 4.2

Condition relative à un lot distinct.

- C) La modification du règlement 2010-013 concernant le lotissement
- a) Modification de l'article 6.8
Lot situé dans une zone à dominante agro-forestière
 - b) Modification de l'article 6.8.1
Lot situé dans une zone à dominante résidentielle rurale
- D) La modification du règlement 2010-012 concernant le zonage
- a) Modification de l'article 6.1
Résidences dans les zones à dominante agricole et agro-forestière
 - b) Modification de l'article 16.2
Résidences dans les zones à dominante agro-forestière
 - c) Modification de l'article 16.2.1
Résidences dans les zones à dominante résidentielle rurale
 - d) Modification du feuillet du plan de zonage
 - e) Modification des grilles de spécification pour les zones
205-RU, 219-RU, 220-RU, 207-AF, 218-AF, 221-AF
 - f) Modification de l'annexe A
Terminologie
Définition de Unité foncière
- 5- Les projets de règlement peuvent être consultés à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton pendant les heures d'ouverture du bureau, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du mardi au vendredi.
- 6- On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au :
- 1. Plan d'urbanisme révisé 2010-011
 - 2. Règlement de zonage 2010-012
 - 3. Règlement sur les conditions d'émissions des permis de construction 2010-015
 - 4. Règlement de lotissement 2010-013
- 7- L'illustration du périmètre des zones concernées par ces projets de règlement peut être consultée à la Maison du Citoyen du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce vingtième jour du mois de décembre 2011.

Micheline Allard
Secrétaire-trésorière, dir. gén.